

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**TRA 003-3942/18/BM**

**■ Approbation d'une convention de financement avec le Département des Bouches-du-Rhône et la RDT pour le financement de l'opération d'acquisition de bus 100% électrique de 12 mètres par la RDT pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

**MET 18/7471/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains investissements traduisant les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé, par délibération n°TRA001-1376/16/CM du 15 décembre 2016, l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine.

La Métropole a lancé la mise en chantier du BHNS l'AIXPRESS.

Afin d'exploiter cette ligne au moyen d'une flotte de véhicules propres, réduisant les émissions polluantes et autres nuisances, tout en garantissant un niveau élevé de performance énergétique, le Conseil Métropolitain du 30 mars 2017 a approuvé par la délibération n°TRA010-1798/17/CM le programme suivant :

- Acquisition de 15 autobus 100% électrique de 12 mètres ;
- Mise en place d'un dispositif de recharge pour le remisage (dépôt du Pont de l'Arc de la régie RDT) ;
- Mise en place d'un dispositif de recharge rapide dit d'opportunité sur les deux terminus de la ligne ;
- Travaux d'intégration sur le Centre de Maintenance.

Signé le 28 Juin 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 09 juillet 2018

Ces acquisitions ont été confiées à la Régie RDT par avenant au contrat d'obligation de service public de la RDT avec la Métropole lors du Conseil Métropolitain du 19 octobre 2017 par délibération n°TRA010-2749/17/CM.

Le coût prévisionnel de l'achat des 15 véhicules 100% électrique de 12 mètres est estimé à 15.000.000 € HT.

Le Bureau de la Métropole du 18 mai 2018 a approuvé par délibération n° TRA 003-3942/18/BM le plan de financement de l'opération et la sollicitation d'une subvention du Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 50% du coût du projet.

La présente délibération vise à approuver la convention de financement tripartite conclue entre le Département, la Métropole et la RDT définissant les modalités de participation financière du Département à l'opération.

La participation du Département s'élèvera à 50% du coût de l'opération hors taxes soit une subvention prévisionnelle de 7.500.000 € HT. La subvention sera versée à la RDT en charge de l'opération pour le compte de la Métropole au prorata des dépenses réalisées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°2015\_A204 du 8 octobre 2015 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix approuvant le programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Saint-Mitre des Champs et Krypton à Aix-en-Provence ;
- La délibération n°TRA010-2749-17-CM du Conseil Métropolitain du 19 octobre 2017 approuvant l'avenant n°2 au contrat d'obligation de service public de la RDT avec la Métropole ;
- La délibération n°TRA001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole, du 15 décembre 2016, portant approbation de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine ;
- La délibération n° TRA 003-3942/18/BM du Bureau de la Métropole, du 18 mai 2018, portant sur la demande de subvention d'investissement relative à l'achat de bus 100% électrique de 12 mètres par la RDT pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence .

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de conclure une convention tripartite entre le Département, la Métropole et la RDT pour définir les modalités de participation financière du Département à l'opération d'acquisition de bus 100% électrique de 12 mètres au titre du Plan Mobilité.

**Signé le 28 Juin 2018**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 09 juillet 2018**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention de financement ci-jointe conclue entre le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la RDT, relative aux modalités de financement de l'opération d'acquisition de bus 100% électrique de 12 mètres par la RDT pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**Article 2 :**

Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS